**Bulletin d’inscription à la session « Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes »**

(financement employeur)

**A photocopier et à renvoyer avec accord de financement**

*Sextant Expertise, service Formation*

*Immeuble Le Cardinet*

*8, rue Bernard Buffet*

*75017 Paris*

**Date de la session : 1 juillet 2025**

**Tarif : 300 €** (repas non inclus)

**Coordonnées du Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes**

Nom et prénom : ........................................................ Mandat :...........................................

Tél. mobile : .......................................... Courriel : ........................................................................

**Coordonnées de l’employeur financeur**

La facture sera libellée à son nom.

Entreprise : ………………………………………..

Siret : ………………………………………………

Adresse : ………………………………………….

Code postal : ……………………………… Ville : ………………………………………………

Contact (nom, prénom) : …………………….

Fonction : ………………………………………..

Courriel : …………………………………………

Téléphone : ……………………………………..

**Accord du financeur**

Date : …………..

Nom, prénom, fonction du signataire (si différent du nom ci-dessus)

Cachet du financeur :

Signature

**Conditions Générales de Vente**

L’inscription à une formation implique l’acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable d’Atlantes, d’enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les stagiaires reconnaissent que les supports de formation auxquels ils ont accès leur sont remis pour son usage strictement personnel. Ces supports sont couverts par des droits de propriété intellectuelle appartenant à SEXTANT EXPERTISE. Sextant Expertise est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 754 251 875.

**Inscription**

L’inscription à une formation implique l’acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. Toute inscription à une formation doit être réalisée par écrit à l’aide du bulletin d’inscription.

La signature par le financeur du bulletin d’inscription stipulant l’intitulé de la formation, la durée du stage et le coût de la prestation suffit à la validation de l’inscription pour la personne concernée. Si le financeur est l’employeur, il est informé également de la demande de formation de son salarié en signant le bulletin d’inscription.

**Confirmation d’inscription, convocation et attestation de suivi de formation**

Dès réception d’un bulletin d’inscription, une confirmation d’inscription est adressée à la personne inscrite et à la personne / l’organisme en charge du règlement. Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d’accès) et les horaires de la formation est adressée au stagiaire. A l’issue de chaque formation une attestation de suivi de formation est remise au stagiaire.

**Règlement**

Le prix de la formation est indiqué sur le bulletin d’inscription qui vaut bon de commande. Le financeur doit en être impérativement le signataire. Le règlement du prix du stage est à effectuer à réception de la facture, comptant et sans escompte par chèque à l’ordre de Sextant Expertise, Immeuble Le Cardinet, 8 rue Bernard Buffet, 75017 Paris.

En application de la loi n°2012-387 du Code du commerce, tout retard de paiement fera l’objet d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ par facture à laquelle s’ajoutera une pénalité de retard de 9% l’an appliquée prorata temporis.

**Report d’une formation**

Dans le cas où le nombre de participants à un stage est jugé pédagogiquement insuffisant, Sextant Expertise se réserve le droit d’ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le financeur puisse prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

**Cas d’empêchement**

Toute annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours avant le début du stage.

En cas d’annulation parvenue entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, les frais d’annulation s’élèvent à 50% du montant de la facture. Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, nous conservons 100% du montant de la facture.

**Responsabilité**

La responsabilité de Sextant Expertise ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers par les participants aux stages pendant la durée des sessions de formations.

**Contestation**

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de Sextant Expertise. Toute contestation qui n’aurait pas été réglée à l’amiable sera portée devant le Tribunal à Paris.

**Politique de confidentialité**

Les données à caractère personnel communiquées serviront à enregistrer votre inscription.